

Haies

Importance écologique

- › Abrisent des espèces forestières et champêtres.
→ Grande importance pour la conservation et la promotion de la biodiversité
- › Plus le peuplement est varié, plus il y a d'animaux.
- › Offre une abondance en fleurs et en baies pour beaucoup d'insectes, d'oiseaux et autres animaux.
- › Les fruits et les noix sont une base de nourriture importante pendant l'hiver.
- › Une diversité des structures avec vieux arbres, épineux, bois mort, tas de branches ou de pierres favorise une faune diverse.
- › But: Une haie étagée et dense qui ne permet pas de voir à travers!



Importance agronomique

- › Sert de délimitation des parcelles et de clôture vivante entre les pâtures.
- › Protège contre l'érosion éolienne et des sols.
- › Produit du bois pour le feu, la construction et le mobilier.
- › Source de baies, fruits et noix sauvages.
- › Produit du feuillage qui peut servir comme fourrage.

La bande herbeuse – un élément écologique essentiel

- › Zone de transition importante entre la haie et les surfaces de production
- › Au minimum 3 m, au maximum 6 m de large
- › Faucher ou pâturer le plus tard possible (date de la première coupe des prairies extensives) et de manière alternée (par portion).

Valoriser la haie avec des petites structures

- › Bois mort, tas de branches ou de pierres, murs de pierres sèches etc.
- › Règle: A des endroits bien exposés au soleil!

Entretien pour assurer ou améliorer la qualité

Entretien régulier nécessaire:

- › Couper les espèces à croissances rapides au pied environ tous les 4 à 6 ans, mais au moins tous les 8 ans.
- › Effectuer en hiver sur maximum un tiers de la haie.
- › Avec le produit de la coupe, faire des gros tas de branches à des endroits bien exposés au soleil.
- › Valoriser les haies contenant peu d'espèces par de nouvelles plantations.

Critères pour le niveau de qualité II selon PER

- › Surface boisée d'au moins 2 m de large
- › Espèces indigènes uniquement
- › Au moins 5 espèces différentes sur 10 mètres de haie
- › 20 % d'épineux ou au moins un arbre de diamètre de 170 cm à hauteur de poitrine par 30 m de haie.
- › Faucher la bande herbeuse de manière alternée au maximum 2 fois par année (1^{ère} moitié à partir de la date de fauche des prairies extensives, 2^{ème} moitié au plus tôt 6 semaines après).
- › Conditionneurs interdits.

Subventions pour les haies (par ha, bande herbeuse comprise)	
	<i>Pour toutes les zones</i>
Qualité I	3'000.–
Qualité II	2'000.–
Qualité III	–
Mise en réseau	1'000.–
Total	6'000.–